



**Suppléances :  
Les faire « travailler »  
pour vous et votre  
communauté!**



**Ontario**

Agence de promotion  
et de recrutement  
de ProfessionsSantéOntario

# Table des matières

---

<b>Qu'est-ce qu'une de suppléance?</b>	<b>1</b>
<b>L'objectif des suppléances pour un hôpital ou un exercice</b>	<b>2</b>
<b>L'objectif des suppléances pour un médecin</b>	<b>3</b>
<b>Lorsqu'une suppléance est nécessaire</b>	<b>4</b>
Rédiger une annonce de suppléance	4
Comment trouver des médecins suppléants	5
<b>Offrir une expérience positive aux médecins suppléants</b>	<b>6</b>
Questions à l'intention des médecins de famille en attente d'un suppléant	6
Questions à l'intention du spécialiste en attente d'un médecin suppléant	7
Questions pour les médecins suppléants	8
<b>Pratiques exemplaires de recrutement de suppléants au service d'urgence</b>	<b>9</b>
<b>Lignes directrices pour les obligations de service dans le cadre d'une suppléance</b>	<b>11</b>
<b>Annexe A: Modèle d'évaluation de suppléance</b>	<b>12</b>
<b>Annexe B: Modèle de contrat générique pour une mission de suppléance</b>	<b>13</b>

---

# Qu'est-ce qu'une de suppléance?

**Suppléance**, diminutif de l'expression en latin **locum tenens** (au sens littéral « de suppléance »), désigne un médecin qui s'acquitte temporairement des tâches d'un médecin absent, ou qui s'acquitte d'un rôle exigé par un hôpital ou un exercice en manque d'effectif.

Dans le cas des nouveaux médecins, ces postes de suppléance permettent d'acquérir de l'expérience médicale à divers endroits. Pour ce qui est des médecins établis, les suppléances offrent une occasion d'explorer de nouvelles façons d'exercer ou de parfaire des compétences précises. Certains médecins peuvent utiliser les suppléances pour effectuer la transition vers la retraite.

Les assignations peuvent durer aussi peu que quelques heures ou s'étendre sur une année. Elles peuvent être offertes dans toute région de la province ou dans tout domaine de spécialité.

Les assignations de suppléance constituent une part importante du programme de recrutement et de maintien en poste de votre communauté et peuvent fournir le soutien nécessaire aux médecins en exercice dans les communautés aux ressources humaines et de santé restreintes. Par conséquent, elles sont une composante précieuse de l'effectif médical.

Que vous aidiez un nouveau médecin en Ontario à explorer ses options d'exercice, que vous assistiez un médecin établi à s'installer dans votre communauté, ou que vous aidiez à trouver un allègement temporaire pour un médecin de la communauté, la suppléance est un moyen de répondre à des besoins temporaires en matière de soins de santé au sein de votre communauté.

Le présent module propose des pratiques exemplaires qui vous aideront à trouver des médecins suppléants et à offrir une expérience positive à vos médecins suppléants ainsi qu'à votre hôpital ou votre communauté. Vous y trouverez notamment des conseils et des suggestions sur le recrutement de médecins de famille et de spécialité suppléants, mais surtout pour les médecins d'urgence puisque la dotation des services d'urgence demeure un défi partout dans la province.

# L'objectif des suppléances pour un hôpital ou un exercice

- Maintenir les services pendant l'absence d'un médecin permanent.
- Fournir des services qui ne sont habituellement pas offerts en raison du manque de ressources humaines médicales.
- Présenter l'hôpital/l'exercice/la communauté directement au médecin suppléant et, par la même occasion, indirectement aux médecins du réseau de suppléance, en prévision d'un recrutement à long terme.
- Fournir un aperçu et des commentaires afin de déterminer ce qui est intéressant et les améliorations qui pourraient être apportées à l'exercice du point de vue du recrutement de médecins.
- Avoir accès aux pratiques exemplaires, à l'innovation et aux connaissances spécialisées de la communauté médicale et les partager.

# L'objectif des suppléances pour un médecin

- Explorer diverses communautés et différents contextes d'exercice lors de la transition vers l'exercice après un programme de formation ou depuis une autre région.
- Compléter le revenu.
- Demeurer actif sur le plan médical tout en occupant un poste de recherche/d'administration ou pendant une transition la retraite.
- Diversifier l'expérience dans différents contextes d'exercice, visiter diverses régions, traiter différents groupes de patients et explorer les spécialisations médicales ou les domaines médicaux d'intérêt qui ne font pas partie de l'exercice permanent du médecin.
- Accéder aux pratiques exemplaires, à l'innovation et aux connaissances spécialisées de la communauté médicale et les partager.

# Lorsqu'une suppléance est nécessaire

## Rédiger une annonce de suppléance

- Tentez de fournir autant de détails que possible. Les médecins aiment avoir toute l'information nécessaire immédiatement et n'ont pas toujours le temps d'explorer et de poser des questions.
  - Durée et contexte (pourquoi a-t-on besoin d'un suppléant?)
  - Attentes sur le plan de l'exercice et des tâches de garde
  - Rémunération, y compris les frais fractionnés et les paiements de garde et/ou les garanties quotidiennes.
  - Modèles d'exercices, volume de patients (quotidien et de garde)
  - Organisation des déplacements et de l'hébergement
  - Points d'intérêt dans la communauté ou dans la région qui montrent comment la période de suppléance peut être combinée à des activités touristiques
  - Souplesse à répondre aux besoins des médecins suppléants (le cas échéant)
  - Accès aux diagnostics et aux ressources de traitement, par exemple, médecins spécialistes, équipement d'imagerie diagnostique.
- Tenez à jour les affichages EmploisPSO et répondez sur-le-champ aux demandes. Si la personne responsable de répondre aux demandes de suppléance s'absente pendant plus d'une journée, nommez une personne remplaçante pour s'acquitter de la tâche. Si un médecin n'a aucune nouvelle sur sa demande pendant un peu plus d'une journée, il s'intéressera alors à une autre possibilité de suppléance.
- Si possible, joignez une photo de la communauté, de l'hôpital et/ou de la clinique dans votre annonce. Cette initiative attirera l'attention des chercheurs d'emploi et contribuera à ce que votre offre se démarque des centaines autres offres de suppléance affichées.

## Comment trouver des médecins suppléants

- L'Agence de promotion et de recrutement de ProfessionsSantéOntario (APR PSO) – Conseillers régionaux (CR) peut vous aider! Tenez-le au courant de vos besoins en matière de suppléance.
- Le Programme de recrutement et de maintien en poste de l'APR PSO. Votre hôpital ou domaine d'exercice peut être admissible aux programmes suivants :
  - le Programme de suppléance des spécialistes du Nord
  - le Programme de suppléance pour les médecins de famille en milieu rural
- Le site Web d'EmploisPSO – Tenez à jour vos affichages de suppléance.
- L'Association professionnelle des internes et des résidents de l'Ontario (PARO) (en anglais) par inscription restreinte (en anglais).
- Les écoles de médecine – Publiez vos offres sur les sites Web de troisième cycle universitaire.
- Les médias sociaux – Facebook, LinkedIn, Twitter, etc. Consultez le module sur les médias sociaux.
- Le bouche-à-oreille – Demandez aux médecins de votre communauté s'ils connaissent quelqu'un qui pourrait souhaiter fournir des services de suppléance sur une base régulière. Les médecins participent à des événements et à des conférences de formation médicale continue (FMC) où ils peuvent parler de possibilités de suppléance. Demandez-leur de distribuer de l'information à leurs collègues.

N'oubliez surtout pas que le bouche-à-oreille se fait rapidement (autrement dit, si les médecins suppléants n'ont pas aimé leur expérience, ils ne la répèteront pas et la nouvelle se propagera très vite).
- Si vous êtes précisément à la recherche d'un suppléant pour votre service d'urgence :
  - Vérifiez auprès des hôpitaux avoisinants – Ils pourraient bien avoir accès à un bassin de médecins disposés à faire de la suppléance. Si personne ne possède ce type de ressources, prenez alors l'initiative de créer un bassin de suppléants pour votre hôpital, ou même pour votre secteur, en collaboration avec les autres hôpitaux du coin.
  - Responsables du service d'urgence du réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) – Communiquez avec votre RLISS pour connaître votre personne-ressource locale.
  - Affichez toutes les possibilités de suppléance liées au service d'urgence sur EmploisPSO.
  - Communiquez avec le bureau de transition vers l'exercice de la PARO (en anglais) afin de faire la promotion des possibilités au sein de votre service d'urgence auprès des nouveaux diplômés ou par l'entremise du programme d'inscription restreinte.
  - Communiquez avec le Projet pilote de permanence des soins dans les services des urgences (Projet pilote PSSU) de l'APR PSO afin de déterminer si vous êtes admissible au programme à l'adresse emerg@healthforceontario.ca.

# Offrir une expérience positive aux médecins suppléants

En tant que recruteur, il y a probablement des questions que vous aimeriez poser aux médecins pour assurer des suppléances réussies et agréables.

## Questions à l'intention des médecins de famille en attente d'un suppléant

- Quelles sont les dates auxquelles vous avez besoin d'un suppléant?
- Les frais d'hébergement et/ou de déplacement seront-ils couverts?
- Quelle est la rémunération/rémunération fractionnée pour un médecin suppléant?
- Avez-vous des privilèges hospitaliers à offrir? Sera-t-il attendu du médecin suppléant qu'il s'occupe de vos patients hospitalisés?
- Est-il obligatoire qu'il soit de garde? Si tel est le cas, pour quels services, et pour quelles heures?
- Y a-t-il d'autres types de suppléance exigés du médecin suppléant (p. ex., gynécologie-obstétrique, établissement de soins de longue durée, anesthésie, service d'urgence, etc.)?
- Existe-t-il des possibilités de financement relatives à la suppléance offertes dans le cadre de votre modèle de soins primaires (p. ex., Réseaux de santé familiale (RSF), Organismes de services de santé familiaux (OSSF), Entente collective des médecins des régions rurales et du nord (RNPGR), rémunération à l'acte, etc.)?
- Y a-t-il des frais généraux?
- Votre exercice se trouve-t-il dans une communauté admissible au soutien du [Programme de suppléance pour les médecins de famille en milieu rural](#)?
- Les mots de passe et les renseignements nécessaires au fonctionnement des ordinateurs/systèmes de sécurité ont-ils été préparés pour le médecin suppléant? Le médecin suppléant recevra-t-il une formation sur les systèmes de TI?
- Y a-t-il des problèmes de dotation à prendre en compte?
- Renvois vers des spécialistes – Les coordonnées des spécialistes sont-elles regroupées afin que les médecins suppléants puissent s'y référer aisément?
- Avez-vous des patients particulièrement difficiles ou compliqués que le médecin suppléant devrait connaître?
- Avez-vous publié l'offre de suppléance sur [EmploisPSO](#)?

## Questions à l'intention du spécialiste en attente d'un médecin suppléant

- Quelles sont les dates auxquelles vous avez besoin d'un suppléant?
- Quelles sont les heures précises de suppléance? Par exemple de 8 h à 8 h le lendemain matin, ou autre?
- Les heures de semaine sont-elles comprises dans la suppléance de garde ou bien chaque médecin s'occupe de ses propres patients pendant la journée?
- Quelle est la rémunération offerte? Quelle est le paiement/le fractionnement pour un médecin suppléant?
- Quels sont les frais généraux, s'il y en a?
- La rémunération comprend-elle les frais du Régime d'assurance-maladie de l'Ontario (RAMO) ou sont-ils « récupérés » par l'hôpital ou le médecin couvert par la suppléance?
- Des services d'hébergement sont-ils offerts? Qui s'occupera de prévoir l'hébergement? Les frais d'hébergement seront-ils facturés directement à l'hôpital ou bien le médecin suppléant les acquittera et sera ensuite remboursé?
- Les déplacements et les repas sont-ils couverts?
- Des privilèges hospitaliers sont-ils exigés? Quelle documentation d'accréditation doit être présentée et combien de temps cela prend-il? Note : Des privilèges hospitaliers sont habituellement exigés pour les spécialistes. Il demeure toutefois quelques exceptions pour certains médecins œuvrant dans la communauté.
- Les mots de passe et les renseignements pour les ordinateurs/systèmes de sécurité ont-ils été préparés pour le médecin suppléant? Le médecin suppléant recevra-t-il une formation sur les systèmes de TI?
- Y a-t-il des problèmes de dotation à prendre en compte?
- Quel est le processus à appliquer pour renvoyer des patients vers leur médecin de famille?
- De quelle manière est organisé le suivi des soins des patients? Par exemple, retourneront-ils consulter un autre spécialiste pour un suivi après une chirurgie ou après une visite à l'unité des soins intensifs?
- Avez-vous des patients particulièrement difficiles ou compliqués que le médecin suppléant devrait connaître?
- Si vous êtes situé dans une communauté du nord de l'Ontario, votre spécialité est-elle admissible à la suppléance par l'entremise du [Programme de suppléance pour les spécialistes du Nord](#)?
- Avez-vous affiché votre offre de suppléance sur [EmploisPSO](#)?

## Questions pour les médecins suppléants

- Pourriez-vous fournir une copie de votre CV ainsi que trois références récentes?
- Êtes-vous pleinement autorisé par l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario à exercer dans la province de l'Ontario, et êtes-vous en règle? Veuillez fournir votre numéro d'immatriculation.
- Votre adhésion à l'Association canadienne de protection médicale (ACPM) est-elle à jour?
- Êtes-vous titulaire du Certificat du Collège des médecins de famille du Canada (CCMF) ou membre du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC)?
- Quelles sont vos attentes en ce qui concerne l'hébergement et le déplacement?
- Y a-t-il des soins ou des procédures que vous aimeriez éviter? Par exemple, dans le cas d'un médecin de famille, fait-il des consultations de gynécologie-obstétrique?
- Serez-vous accompagné de votre conjoint/conjointe ou d'autres membres de votre famille pendant votre suppléance?
- Êtes-vous intéressé par des quarts de travail au service d'urgence? **Note :** Dans le cas de la médecine familiale, confirmez que le médecin attendu détient une technique spécialisée de réanimation cardio-respiratoire, une technique spécialisée de maintien des fonctions vitales des grands blessés et une technique de réanimation avancée en pédiatrie à jour, comme peut l'exiger l'hôpital communautaire.
- Êtes-vous disposé à fournir des services d'hospitalisation et/ou de soins de longue durée?
- Avez-vous discuté des frais généraux/du salaire fractionné avec le médecin hôte?
- Faites-vous de la suppléance pour évaluer des possibilités/endroits d'exercice à temps plein?
- Aimeriez-vous visiter la communauté pendant votre séjour?
- Aimeriez-vous recevoir une liste des installations récréatives, sportives et culturelles de la communauté?
- Avez-vous des besoins ou des intérêts particuliers sur lesquels vous aimeriez avoir de l'information?

**Note:** Prenez l'initiative de rencontrer le médecin suppléant pendant qu'il est dans votre communauté. Voyez la présence du médecin suppléant comme une occasion de lui faire visiter les lieux. Faites preuve de diligence en ce qui concerne les ententes et les détails du séjour afin que le suppléant vive une expérience agréable. Peu importe si le médecin suppléant est éventuellement recruté ou non, il parlera favorablement de sa suppléance à ses collègues, qui, à leur tour, pourraient souhaiter saisir une occasion de suppléance ou de poste permanent dans votre communauté.

# Pratiques exemplaires de recrutement de suppléants au service d'urgence

Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles les médecins choisissent de faire de la suppléance et de prendre des quarts de travail au service d'urgence plutôt que de s'adonner à un exercice à temps plein :

- Certains médecins plus âgés peuvent vouloir travailler moins d'heures, sans toutefois être prêts à prendre leur retraite.
- Des résidents qui viennent tout juste de terminer leur formation et qui souhaitent maintenir leurs compétences en service d'urgence et/ou qui n'ont pas encore décidé d'un poste permanent.
- Des médecins qui ont terminé leur année PGY3, gestion des urgences (GU), ou qui n'ont pas réussi à obtenir une place dans le programme, mais qui souhaitent tout de même ajouter la GU à leur exercice.
- Des médecins en milieu de carrière qui souhaitent se livrer à d'autres centres d'intérêt et qui voient la suppléance au service d'urgence comme une sécurité financière ou une façon d'évaluer d'autres endroits en vue d'un transfert potentiel.
- Des médecins qui exercent la médecine familiale, mais qui désirent tout de même maintenir leurs compétences en GU.
- Des médecins qui aiment tout simplement voyager et qui souhaitent découvrir de nouvelles communautés de la province.

Découvrez la raison qui a poussé le médecin suppléant à venir travailler dans votre communauté et orientez ensuite vos efforts en fonction de cette motivation afin de le recruter ou de vous assurer qu'il revienne en suppléance sur une base régulière.

Mais surtout, comme il a été mentionné, souvenez-vous que le **bouche-à-oreille** et les médias sociaux demeurent les moyens les plus efficaces de vanter les bienfaits de la suppléance au service d'urgence à votre hôpital.

Voici quelques **conseils et suggestions** pour vous aider à offrir une expérience agréable de suppléance au service d'urgence et à maximiser vos chances d'alimenter le bouche-à-oreille.

- Consultez la **[trousse de service d'urgence 2013](#)** conçue pour aider toute personne ou tout organisme qui souhaite améliorer la méthode de recrutement et de maintien en poste de son service d'urgence. Bien des stratégies connues peuvent vous aider à attirer des médecins suppléants et à les maintenir en poste.
- Simplifiez le processus d'accréditation afin d'organiser des services de suppléance ou occasionnels rapides et faciles. Parmi ces stratégies, on compte l'accréditation courante par le RLIS et le Programme des demandes d'attestation des compétences pour services de suppléance. Ces ressources permettent aux médecins de tenir plusieurs suppléances dans différents hôpitaux sans avoir à subir chaque fois le fardeau et les coûts administratifs des demandes de privilège.
- De nombreux hôpitaux ont élaboré un manuel d'information ou une liste de vérification pour les nouveaux suppléants qui peut être placé au poste de soins infirmiers du service d'urgence. Ce document de référence peut contenir de l'information comme les coordonnées du personnel de l'hôpital, les protocoles d'urgence et les directives médicales, l'accès aux diagnostics et aux consultations des spécialistes, etc.
- Fournissez aux médecins suppléants un aperçu du nombre de patients qu'il peut s'attendre de traiter au service d'urgence pendant une journée mouvementée et pendant une journée calme. Si le médecin suppléant au service d'urgence est seul à l'urgence, assurez-vous qu'il puisse appeler quelqu'un en renfort.
- Si possible, défrayez les coûts de déplacement des médecins suppléants pour se rendre dans la communauté et en partir et prévoyez un hébergement près de l'hôpital, tout particulièrement s'ils sont affectés à des quarts de nuit.
- Organisez un horaire équitable pour les médecins suppléants au service d'urgence (p. ex., ne donnez pas tous les quarts de nuit et de fin de semaine aux suppléants) et offrez-leur la possibilité de confirmer leur quart bien à l'avance avant qu'ils prennent des engagements ailleurs.

- Informez votre conseiller régional local de la venue d'un médecin suppléant dans la communauté afin qu'il lui envoie un courriel.
- Effectuez une enquête de suivi. Demandez au suppléant l'étendue de son expérience dans la communauté et à l'hôpital. Tenez compte des commentaires recueillis pour améliorer la prochaine expérience de suppléance. Voir l'Annexe A pour consulter un échantillon.
- Élaborez un plan de gestion de la relation client (GRC) – Restez toujours en contact avec vos médecins suppléants. (Par exemple, envoyez des cartes de souhaits aux fêtes ou tenez-les au courant des possibilités de suppléance à venir au service d'urgence, etc.). Consultez le module de GRC pour obtenir des conseils pratiques sur la manière de rester en contact avec vos médecins suppléants.

# Lignes directrices pour les obligations de service dans le cadre d'une suppléance

Les médecins qui ont signé un contrat d'obligations de service sont autorisés à faire de la suppléance dans une localité admissible au début de leur période d'obligations de service.

Les participants peuvent s'acquitter de leurs obligations de service pendant une période maximale de six mois dans le cadre d'une suppléance dans une ou plusieurs localités admissibles et dans un ou plusieurs établissements. Les missions de suppléance sont admissibles à condition que le remplacement soit effectué à temps plein dans une localité admissible.

Tout retour en service doit être convenu d'avance et par écrit. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à écrire à l'adresse suivante : [ROS@healthforceontario.ca](mailto:ROS@healthforceontario.ca).

Les médecins suppléants représentent une ressource précieuse pour les hôpitaux et les communautés. Il peut toutefois arriver, pour diverses raisons, que certains médecins ne s'intègrent pas bien à votre communauté ou à votre hôpital, notamment différents intérêts d'exercice. Si un bon médecin suppléant ne convient pas à votre communauté, envisagez de le référer à une communauté avoisinante. Souvenez-vous également que vos conseillers régionaux (CR) locaux sont là pour vous aider.

# Modèle d'évaluation de suppléance

Vous pouvez avoir recours à la liste de questions suivante pour vous aider à préparer votre propre questionnaire de suivi afin d'évaluer l'expérience des médecins suppléants à votre hôpital ou au sein de votre communauté.

Nous espérons que votre expérience de suppléance à [inscrire le nom de la clinique ou de l'hôpital ici] a été des plus agréables et enrichissantes. Vos commentaires sont importants pour nous. Ils nous serviront à offrir, dans le futur, une expérience positive aux médecins suppléants à [inscrire la communauté].

1. Comment avez-vous entendu parler de cette possibilité de suppléance?
2. Votre orientation a-t-elle été adéquate? Que pourrions-nous faire pour l'améliorer?
3. Pendant votre suppléance, vous êtes-vous senti suffisamment soutenu et apprécié par les autres médecins et le personnel médical?
4. L'hébergement a-t-il été satisfaisant?  OUI  NON
5. Qu'avez-vous aimé pendant votre séjour avec nous?
6. Y a-t-il des problèmes ou des préoccupations dont vous aimeriez nous faire part?
7. Qu'aurions-nous pu améliorer pour que vous soyez plus satisfait de la suppléance?
8. Envisageriez-vous de revenir pour une autre suppléance? Si oui, à quelle date êtes-vous disponible?
9. Autres commentaires/suggestions

***Merci. Au plaisir de vous revoir très bientôt!***

Ce modèle a été préparé pour vous servir de guide; il peut être modifié en fonction des besoins des personnes.

# Modèle de contrat générique pour une mission de suppléance

nom du cabinet

---

## ENTENTE ENTRE LE MÉDECIN EN TITRE ET LE MÉDECIN SUPPLÉANT

CETTE ENTENTE a été conclue le \_\_\_\_\_, 20 \_\_\_\_\_

ENTRE :

(nom du médecin en titre)

---

(« médecin en titre »)

- et -

(nom du médecin suppléant)

---

« médecin en titre »

ATTENDU QUE le médecin doit se faire remplacer temporairement (de la manière définie dans la présente entente) dans l'exercice de ses fonctions de médecin en titre;

ET ATTENDU QUE le médecin suppléant souhaite signer une entente avec le médecin en titre pour exercer ces fonctions de médecin.

PAR CONSÉQUENT, compte tenu des clauses et des accords contenus aux présentes, les parties conviennent de ce qui suit :

### 1. DÉFINITIONS

- (a) « Loi » Loi sur l'assurance-santé, L.R.O. 1990, chapitre H.6.
- (b) « numéro de facturation » Numéro de facturation attribué par l'Assurance-santé.
- (c) « services assurés » Services prodigués par le médecin suppléant couverts par l'Assurance-santé.
- (d) « rémunération du médecin suppléant » Paiements dus au médecin suppléant en vertu de la présente entente.

Ce modèle a été préparé pour vous servir de guide; il peut être modifié en fonction des besoins des personnes. Consultez un avocat pour la version définitive.

- (e) « Assurance-santé » Régime d'assurance-santé de l'Ontario.
- (f) « médecin » Un médecin qui, selon la définition de la Loi, est inscrit et autorisé à exercer la médecine dans la province de l'Ontario.
- (g) « services médicaux » Prestation de conseils médicaux, d'examen, de soins et de services médicaux en général, qu'ils soient ou non assurés en vertu de la Loi.
- (h) « rémunération du médecin en titre » Portion des services assurés et non assurés payable au médecin en titre.
- (i) « Annexe A » Description du cabinet du médecin en titre accompagnant la présente entente.
- (j) « services non assurés » Services prodigués par le médecin suppléant non couverts par l'Assurance-santé.

## **2. OBJET ET DURÉE DE L'ENTENTE**

- 2.1 La présente entente a pour but d'établir les conditions en vertu desquelles le médecin en titre retient les services du médecin suppléant. La nature du cabinet médical pour lequel le médecin suppléant dispense ces services est décrite à l'annexe A.
- 2.2 La présente entente sera en vigueur à partir de XX (mois), midi, jusqu'au XX (mois) 20XX.
- 2.3 Après signature de l'entente, une version signée en sera remise à chaque partie.
- 2.4 Le médecin en titre et le médecin suppléant pourront prolonger l'entente uniquement sur approbation par écrit des deux parties.

## **3. OBLIGATIONS DU MÉDECIN EN TITRE**

- 3.1 En contrepartie de la prestation des services médicaux prodigués par le médecin suppléant en son nom, le médecin en titre convient de ce qui suit :
  - (a) permettre au médecin suppléant de prodiguer des services médicaux à ses patients tout au long de la durée de l'entente;
  - (b) donner au médecin suppléant le droit d'utiliser ses bureaux et installations connexes situés à (nom et adresse de la clinique);
  - (c) fournir au médecin suppléant le matériel, les équipements, les salles d'examen et les médicaments dont il a besoin ou qu'il souhaite pour prodiguer des services médicaux à ses patients;
  - (d) mettre à la disposition du médecin suppléant des services de personnel d'accueil, de bureau et en soins infirmiers de niveau égal ou supérieur à ceux dont il dispose normalement;

Ce modèle a été préparé pour vous servir de guide; il peut être modifié en fonction des besoins des personnes. Consultez un avocat pour la version définitive.

- (e) permettre au médecin suppléant d'accéder aux dossiers des patients et aux renseignements connexes dont il a besoin ou qu'il souhaite pour prodiguer des services médicaux à ses patients;
- (f) détenir une police ou des polices d'assurance responsabilité civile pour préjudice physique ou perte matérielle et inclure le médecin suppléant dans ces polices; toutefois, ces polices ne doivent pas couvrir les fautes médicales qui doivent faire l'objet d'une assurance à part souscrite par le médecin suppléant.

3.2 Le médecin en titre doit fournir tous les services et installations décrits au paragraphe 3.1 à ses frais. Plus particulièrement, le médecin en titre certifie qu'il s'est acquitté de tous les loyers et charges payables pour les bureaux, fournitures et matériels médicaux et, en cas de location, que les baux sont en règle.

En ce qui concerne le personnel de bureau et administratif, le médecin en titre certifie qu'il emploie ces employés et qu'il s'acquittera de tous les coûts associés à ces employés, y compris salaires, avantages sociaux, et déductions et impôts sur le revenu obligatoires, cotisations au Régime de pensions du Canada, à la caisse des accidents du travail, impôt-santé des employeurs et tous autres coûts et dépenses similaires. Il est convenu que le médecin suppléant n'est pas responsable de ces montants et que le médecin en titre l'indemniserà pour les réclamations, les coûts ou les dommages qui pourraient être présentés à l'égard du médecin suppléant ou engagé par lui.

3.3 Le médecin en titre ou son mandataire prévoira une période d'orientation pour le médecin suppléant, comprenant :

- (a) un examen des dossiers des patients qui auront probablement recours à des services médicaux;
- (b) une explication de la façon dont le médecin suppléant tiendra les dossiers des services médicaux prodigués en vertu de l'entente;
- (c) un examen des procédures de bureau et de facturation en compagnie du personnel administratif et du médecin suppléant;
- (d) une visite des bureaux médicaux et, s'il y a lieu, des installations cliniques et hospitalières qui seront utilisés par le médecin suppléant lors de la prestation des services médicaux;
- (e) un examen des services médicaux à fournir, y compris les périodes « de garde » dans les hôpitaux ou cliniques et d'autres services dispensés en dehors des heures de bureau;
- (f) une explication, le cas échéant, des services médicaux dont le médecin suppléant ne sera pas responsable et les dispositions prises pour que ces services soient fournis par d'autres.

3.4 Le médecin en titre convient que le médecin suppléant fournira les services médicaux en se servant de son numéro de facturation. Le médecin en titre et le médecin suppléant conviennent que la seule rémunération octroyée est celle décrite au paragraphe 5 de la présente entente et renoncent à toute autre rémunération ou paiement.

Ce modèle a été préparé pour vous servir de guide; il peut être modifié en fonction des besoins des personnes. Consultez un avocat pour la version définitive.

#### 4. DEVOIRS DU MÉDECIN SUPPLÉANT

- 4.1 Le médecin suppléant convient de prodiguer des services médicaux aux patients du médecin en titre tout au long de la présente entente. Il accepte d'appliquer les soins et compétences relevant normalement d'un médecin autorisé à exercer la médecine dans la province de l'Ontario. Il reconnaît en outre avoir pris connaissance des exigences associées aux fonctions du médecin en titre, décrites à l'annexe A et qu'il prodiguera ces services à l'exception de ceux convenus entre les deux parties.
- 4.2 Le médecin suppléant garantit au médecin en titre :
- (a) qu'il est et sera tout au long de l'entente un médecin inscrit et autorisé par la loi à exercer la médecine dans la province de l'Ontario;
  - (b) qu'il est et sera membre en règle de l'Association canadienne de protection médicale;
  - (c) qu'en signant cette entente, il ne viole ni ne violera un accord, un document ou un règlement dont il est partie ou en vertu duquel il est lié;
  - (d) qu'il signera ou fournira les documents et consentements que le médecin en titre pourrait demander pour vérifier la véracité des garanties, représentations et clauses incluses aux présentes;
  - (e) que toutes les déclarations présentées dans sa candidature au poste de médecin suppléant sont véridiques.
- 4.3 Le médecin suppléant convient de se conformer aux procédures de bureau habituelles du médecin en titre, y compris en ce qui concerne les méthodes de facturation et de comptabilité.
- 4.4 Les parties conviennent que le médecin suppléant facturera tous les services assurés et non assurés et que les paiements seront répartis de la manière indiquée au paragraphe 5 de la présente entente. Le médecin suppléant peut, s'il le souhaite, facturer les services assurés et non assurés comme suit :
- (a) à l'aide de son système de facturation informatique; ou
  - (b) à l'aide de son système de facturation informatique du médecin en titre; ou
  - (c) par l'entremise d'un service de facturation de médecin désigné par lui.
- 4.5 Les parties signent la présente entente après avoir convenu qu'aucune taxe sur les biens et services (TPS) ne sera payable pour tout ce qui concerne l'arrangement convenu entre eux. Si la TPS doit être payée par l'une ou l'autre partie, elles conviennent de coopérer entre elles pour établir le montant minimum payable.

Chaque partie convient de remettre à l'autre ou à la Direction de l'accise, Revenu Canada, les rapports, calculs et fonds dus. Chacune convient d'indemniser l'autre en ce qui a trait aux obligations associées à ces paiements dans la mesure où ces obligations sont la responsabilité de l'autre. Ces paiements peuvent être traités comme un ajustement de facture.

Ce modèle a été préparé pour vous servir de guide; il peut être modifié en fonction des besoins des personnes. Consultez un avocat pour la version définitive.

## 5. PAIEMENTS ET FACTURATION

- 5.1 Le médecin suppléant et le médecin en titre conviennent que ce dernier versera au médecin suppléant un taux de XXX \$ par jour ou de XXX \$ par demi-journée. Les heures quotidiennes régulières se présentent comme suit :
- 9 h 00 – 17 h 00, le lundi, mardi et jeudi
  - 9 h 00 – midi, le mercredi
  - 9 h 00 – midi, le mercredi
- 5.2 Le médecin suppléant et le médecin en titre conviennent que le médecin suppléant a le droit de facturer et de retenir tous les frais suivants non couverts :
- (a) CSPAAT
  - (b) services privés fournis aux patients (certificats de maladie, formulaires, etc.)
  - (c) formulaires juridiques et d'assurance (moins les frais de dictée)
- 5.3 Le médecin suppléant a le droit de recevoir XX % de la totalité des montants facturés à l'Assurance-santé.

## 6. RELATION ENTRE LE MÉDECIN EN TITRE ET LE MÉDECIN SUPPLÉANT

- 6.1 Le médecin en titre et le médecin suppléant reconnaissent que la présente entente n'est pas un accord de partenariat ou de coentreprise et que ni l'un ni l'autre n'a le droit de signer des contrats au nom de l'autre et que les pertes encourues par l'un ne sont pas la responsabilité de l'autre.
- 6.2 Le médecin suppléant reconnaît qu'il n'est pas un employé du médecin en titre et qu'il agit à titre de médecin libéral pour ce qui est des services prodigués au nom du médecin en titre.

## 7. NOMBRE ET GENRE GRAMMATICAUX

- 7.1 Il est convenu que, sauf si le contexte ne l'indique autrement, les mots au singulier sont réputés inclure le pluriel et inversement, et les mots au masculin sont réputés inclure également le féminin et inversement. Le terme défini au singulier a un sens correspondant au pluriel. Les mots désignant des personnes ou des parties incluent les sociétés et entreprises et inversement.

EN FOI DE QUOI, les parties aux présentes ont signé cette entente.

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
MÉDECIN EN TITRE

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
MÉDECIN SUPPLÉANT

Ce modèle a été préparé pour vous servir de guide; il peut être modifié en fonction des besoins des personnes. Consultez un avocat pour la version définitive.

## ANNEXE "A"

### Description du cabinet du médecin en titre

(Nom du médecin en titre) exerce dans un édifice médical situé au (adresse de la clinique), à Hamilton, en Ontario. Il exerce la médecine aux côtés de (nombre) médecins de famille, infirmières praticiennes, infirmières autorisées et divers membres du personnel administratif. Sa clientèle se compose de personnes d'un certain âge comprenant environ (nombre de patients inscrits et non inscrits). (Nom du médecin en titre) prodigue ses services dans X salles d'examen situées à l'étage inférieur de l'édifice et est secondé par une infirmière à temps plein, dénommée (nom de l'infirmière autorisée/infirmière praticienne). La clinique est informatisée et utilise (nom du logiciel) pour ses dossiers médicaux électroniques. Un éventail complet de professionnels paramédicaux exercent à (nom du cabinet), notamment des travailleurs sociaux, des pharmaciens et une diététiste. (Nom du cabinet) fait partie de l'Équipe de santé familiale de Hamilton.

Ce modèle a été préparé pour vous servir de guide; il peut être modifié en fonction des besoins des personnes. Consultez un avocat pour la version définitive.

Pour toute question ou tout complément d'information,  
veuillez communiquer avec votre conseiller régional :

[www.healthforceontario.ca/cr](http://www.healthforceontario.ca/cr)